



Un box peut-il être le siège social d'une société ?

Par **rosybibi**, le **25/03/2010** à **15:50**

Bonjour,

Dans le cadre d'une création de société, j'aimerais savoir si je peux installer le siège social de ma société à l'adresse du box dont je suis propriétaire et qui me servira pour accueillir le véhicule de la société.

Faut-il faire des démarches spécifiques auprès de la mairie, du syndic ou autres organismes ?
Merci de votre retour et de votre aide dans mes démarches en tant que futur entrepreneur :-)